PSE

Protocole de Soins Électronique

Le service PSE, mode d'emploi

- Ce service permet de remplir en ligne un protocole de soins pour une Affection de longue durée (ALD). Il est adressé directement au service médical du patient.
- L'accès au Protocole de soins électronique (PSE) est entièrement sécurisé, il se fait avec votre carte CPS et la carte Vitale de votre patient, nécessaire uniquement au moment de la création du protocole. Il vous est ensuite possible de le compléter et de l'envoyer de manière différée.
- Cette déclaration est co-signée par votre carte CPS et la carte Vitale de votre patient.
- Deux moyens d'y accéder :
  - en ligne sur le **portail « Espace pro »,**
  - dès 2013, directement **intégré dans votre logiciel** de gestion de cabinet (si votre éditeur le propose).

De vrais + au quotidien

- **Une aide au remplissage :** un thésaurus contenant toutes les pathologies et leur correspondance avec la liste des ALD30. Les critères médicaux nécessaires au service médical pour donner un accord sont proposés automatiquement pour chaque pathologie.
- **Une gestion centralisée :** le téléservice vous permet de créer, rechercher, visualiser et gérer tous vos protocoles dans une même interface.
- **Une concertation avec le médecin conseil :** cette fonction permet d'échanger, si nécessaire, avec le médecin conseil avant son avis définitif, ce qui garantit un avis positif dans la plupart des cas.
- **Une souplesse du service :** avec la carte Vitale du patient, vous pouvez initier un protocole de soins et l'adresser plus tard à l'Assurance Maladie. Vous pourrez le compléter et le **transmettre de manière différée, sans la carte Vitale du patient.**
- **En 5 points-clés :**

1. une gestion électronique de tous vos protocoles de soins,
2. une consultation du protocole d'un nouveau patient, avec sa carte Vitale,
3. des alertes par e-mail lors de vos échanges avec le service médical,
4. un traitement plus rapide de la demande par les services médicaux,
5. des protocoles électroniques visibles par vos confrères avec l'accord du patient.

PSE dans Espace pro

Avec la carte Vitale du patient et votre carte CPS, accédez au service Protocole de soins électronique, directement dans votre compte Espace pro, dans la **rubrique « Services patient ».**

Pour toute question

- Contactez votre conseiller dédié
- La hotline de l'Assurance Maladie est à votre disposition au **0 811 709 710**, du lundi au vendredi de 8h à 18h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

PSE intégré dans votre logiciel

Avec le Protocole de soins électronique intégré (PSEi), vous pourrez gérer directement vos protocoles de soins **depuis votre logiciel.**
Pour en savoir plus, consultez la documentation que vous remet votre éditeur.

Pour toute question
Une interrogation en lien avec le Protocole de soins électronique intégré dans votre logiciel : **rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel.**

L'Assurance Maladie vous accompagne

Elise : 06.87.69.74.42 - cis@cpam-bayonne.cnamts.fr

Séverine : 06.18.97.31.22 - cis@cpam-bayonne.cnamts.fr

Guillaume : 06.14.05.24.86 - cis@cpam-bayonne.cnamts.fr

Juin 2013 - SG/DGM/DSS1/03-2012